



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Autorisation de travaux pour l'école primaire George Sand**

DE20150209_23	Conseil municipal du 9 février 2015
Rapporteuse : Véronique DE MAILLARD	Télétransmise à la Préfecture le 11 FEV. 2015 Affichée le 11 février 2015

L'an deux mille quinze le neuf février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 22 janvier 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Etait absent :

Mme SERRALHEIRO

Ont donné procuration :

- M. VERGNAUD à Mme LEGRAND
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(ice) Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Samantha BOURGOGNE

## Autorisation de travaux pour l'école primaire George Sand

Développement urbain  
id : 762

Conseil municipal  
9 février 2015

23

Rapporteuse : Véronique DE MAILLARD

Depuis la rentrée 2005, les enfants de l'école élémentaire G. Sand prennent leurs repas à l'école maternelle Jean Macé située à proximité.

A ce jour, près de 80 enfants de l'école G. Sand traversent deux voies de circulation pour se rendre dans les locaux de la maternelle Jean Macé et utilisent la salle de motricité comme réfectoire.

Aussi une réflexion a été menée afin de répondre à cette situation et c'est ainsi que le choix de la Ville s'est porté sur la mise en place d'une restauration sur le site de l'école élémentaire G. Sand avec l'installation d'une structure modulaire de production.

En conséquence et en application de l'article L.2122.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose d'habiliter Monsieur le Maire à solliciter au nom de la commune la demande de :

. permis de construire pour la création d'une cuisine modulaire à l'école primaire Georges Sand sise 1 rue Pierre Séward sur une parcelle cadastrée AX 446

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour  
9 février 2015

Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint

